

FICHE 4 – ASSURANCE LICENCES 2025

LES ASSURANCES POUR LES LICENCIES

Dans l'Espace Licencié <u>http://licencie.ffvoile.fr</u>, retrouvez l'intégralité des garanties d'assurances liées à la Licence. Cet espace privatif permet également aux licenciés de souscrire à des garanties complémentaires en ligne.

La rubrique Assurances de notre site Internet (Espace clubs / Le Club et la FFVoile / Assurances - http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp) met à votre disposition les différents contrats et garanties entre la FFVoile et ses assureurs, ainsi que la Déclaration de Sinistre en ligne.

<u>Nouveauté depuis 2023</u>: Tous les détenteurs d'une Licence à la FFVoile bénéficient automatiquement d'une nouvelle garantie relative à la protection juridique des victimes de violences dans le sport. Cette garantie intègre une assistance psychologique, une assistance juridique par téléphone et des garanties relatives au recours pénal contre l'auteur présumé des violences sexuelles, physiques ou psychologiques. Pour plus d'informations sur cette garantie: stopviolence@ffvoile.fr ou parisgc@cfp.fr ou au 05.55.32.70.27

Le document, ci-dessous, doit être remis à tout licencié afin de l'informer de la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires. Les autres options doivent être souscrites directement en ligne via l'Espace Licencié.

Garanties complémentaires Individuelle Accident
Je soussigné (e) Nom
Adresse
Code postal Ville
atteste avoir reçu une notice d'information relative aux contrats d'assurance FFVoile/MAIF et reconnais avoir été informé(e) des possibilités de souscription à des garanties complémentaires
☐ Je souscris aux garanties complémentaires et règle la cotisation correspondante, en téléchargeant le formulaire dédié sur le site FFVoile
☐ Je ne souhaite souscrire à aucune garantie complémentaire en cas d'accidents corporels et remet le présent bulletin réponse à mon club
Fait à Le L. SIGNATURE
Signature du licencié (des représentants légaux pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé »

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

DÉCLARATION DE SINISTRE

SAISISSEZ OU TÉLÉCHARGEZ LE SITE DES EN LIGNE
ASSURANCES MADER

LES ASSURANCES POUR LES CLUBS

Les clubs de la FFVoile ont la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires en ligne (Accueil de groupes, Location d'embarcations légères, Activité de passage de permis côtier, Organisation de stages de survie). Connectez-vous à **l'Espace de Gestion** depuis votre espace Club, et basculez sur la saisie en ligne sur le portail de service des assurances MADER.





CONTACTS

<u>A QUI S'ADRESSER EN CAS D'ACCIDENT ?</u>

MAIF / AMTM MADER

Immeuble "le Challenge" Bd de la République BP 93004 17030 La Rochelle Cedex

Tél: 05 46 41 20 22 - Fax: 05 46 41 64 80

<u>Ouverture</u>: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 La déclaration écrite reste néanmoins obligatoire (déclaration en ligne via le site fédéral).

ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MAIF Assistance)

Tél: 0800 875 875 (+33 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger)

<u>A QUI S'ADRESSER POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONTRATS ?</u>

Responsabilité Civile (MAIF)

Assurances Mader

Immeuble "le Challenge" Bd de la République BP 93004 17030 La Rochelle Cedex

Tél: 05 46 41 20 22 - Fax: 05 46 41 64 80 Pour les clubs: 05 46 41 96 37 / ffvoile@mader.fr

Pour les licenciés : 05 46 41 76 75 / agathe.mader@mader.fr

Individuelle Accident et Assistance Rapatriement (MAIF)

MAIF

16/18, boulevard de la Mothe 54000 NANCY

Tel: 03 83 39 76 26

Mail: gestionspecialisee@maif.fr (en rappelant votre numéro de contrat dans l'objet du mail).

Le service licences de la FFVoile est à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : <u>licences@ffvoile.fr</u>

